

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2024-1327
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 9 septembre 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1327 autorisant l'octroi d'un permis à des fins de construction pour l'implantation d'un service de garde par le Centre de la petite enfance Le Cept inc. sur le lot 6 493 955 au cadastre du Québec situé sur le chemin St-Luc pour la garderie La Ribambelle.

Le règlement N° 2024-1327 entre en vigueur le 18 septembre 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 11^e jour du mois de septembre 2024
et publié le 18 septembre 2024



Angèle Tousignant, greffière